

REGLEMENT SUR LA TENUE EN NO GI

1. RASHGUARDS

Les femmes comme les hommes doivent porter un rashguard (ou lycra) de matière élastique (collé à la peau) et assez long pour couvrir la taille des shorts.

Exigences de couleur :

- Pour les ceintures blanches : Le rashguard doit être **majoritairement blanc (supérieur à 50% de la surface totale du rashguard)**. La seule couleur secondaire autorisée est le noir et elle doit impérativement être inférieure à 50% de la surface totale du rashguard.
- Pour les ceintures de couleur (bleue, violette et marron) : Le rashguard doit être noir, blanc ou noir et blanc et doit contenir **au minimum 10% de la couleur de ceinture de l'athlète**. Un rashguard qui est entièrement de la couleur de ceinture de l'athlète est également autorisé.
- Pour les ceintures noires : Le rashguard doit être **majoritairement noir (supérieur à 50% de la surface totale du rashguard)**. La couleur secondaire autorisée pour la surface restante est le blanc, ainsi qu'une petite partie de rouge (les manches intégralement rouges ne sont pas autorisées). Le rouge ne doit pas faire perdre le caractère de la couleur de ceinture de l'athlète.

2. SHORTS POUR LES HOMMES

Les shorts peuvent être **tout noir, tout blanc ou noir et blanc, et/ou de la couleur de ceinture de l'athlète**.

Sont strictement interdits : Les poches, les fermetures éclair ainsi que les parties plastiques ou métalliques qui présentent des risques de blessures.

Le short doit être assez long pour couvrir au moins jusqu'à la mi-cuisse (maximum 15 cm en haut du genou) mais ne doit pas dépasser le genou.

Les pantalons de compression (leggings ou spats), de matière élastique et collés à la peau, sont autorisés sous le short. Ils peuvent être tout noir, tout blanc ou noir et blanc, et/ou la couleur de ceinture de l'athlète.

3. SHORTS ET PANTALONS POUR LES FEMMES

Les shorts, pantalons de compression (leggings ou spats) et/ou shorts de compression peuvent être **tout noir, tout blanc ou noir et blanc, et/ou la couleur de ceinture de l'athlète**.

Sont strictement interdits : Les poches, les fermetures éclair ainsi que les parties plastiques ou métalliques qui présentent des risques de blessures.

Le short doit être assez long pour couvrir au moins jusqu'à la mi-cuisse (maximum 15 cm en haut du genou) mais ne doit pas dépasser le genou.

4. COULEUR

Aucune autre couleur (sauf mentionnée dans le règlement ci-dessus) n'est autorisée, sauf pour le logo du club de l'athlète et/ou le logo de la marque du vêtement (Si la taille du logo est trop importante et que la couleur présente fait perdre le caractère de la couleur de ceinture de l'athlète, la tenue sera refusée).

5. REGLES VESTIMENTAIRES

Les athlètes doivent obligatoirement porter des sous-vêtements. Il est interdit de porter des sous-vêtements similaires à des strings, uniquement les sous-vêtements de type boxers ou slips sont autorisés.

Aucun couvre-chef, bijoux, barrettes, vêtement ou accessoire ne pourra être porté sur les tatamis ni le podium.

La tenue ne peut pas être déchirée ou trouée, être mouillée, sale ou dégager une odeur désagréable.

